

Compte rendu du conseil municipal du 19 septembre 2008

Présents: Christian Bosquet, Nathalie Rodrigues, Martine Le Cozannet, Serge Villard, Jérôme Diméglio, Éric Bernard, Jean-François Guilbert, Jean-Luc Prat.

Absents excusés : Annik Hugon (pouvoir à Martine Le Cozannet), Serge Campana (pouvoir à Christian Bosquet), Alain Rivier.

ORDRE DU JOUR:

- 1°) Validation pour la CAO pour le réservoir.
 - 2°) Local technique.
 - 3°) Travaux réseaux + station.
 - 4°) Travaux voirie.
 - 5°) Divers.
-

1°) Validation pour la CAO pour le réservoir.

Résultat de la commission d'appel d'offres réunie le 16/09/08 : elle a retenu l'entreprise Audouard/Jouanny.

La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

2°) Local technique.

Après concertation avec l'ACCA, le permis sera déposé à la DDE dans la semaine. Les chasseurs s'engagent à fournir de la main d'œuvre pour les travaux et à finir les intérieurs (dalle et plafond) du local qui leur sera prêté.

3°) Travaux réseaux + station.

Le chemin d'accès a été fait, les travaux suivent leur cours.

4°) Travaux voirie.

Une estimation des travaux a été réalisée par un agent DDE pour :

- Route de Liotard : glissement de terrain sous la route
- Route des Combes : ravinement du chemin

Des devis vont être demandés à diverses entreprises.

5°) Divers.

- Aire camping-car :
Après multiples réflexions, une urne encastrée va être installée dans le bâtiment sanitaire afin de percevoir un forfait journalier basé sur le volontariat (sous condition de pouvoir créer une régie).
- Ecole de musique :
Le comité syndical qui gère l'EDMA (Ecole Départementale de Musique de l'Ardèche) propose une modification des statuts de l'EDMA aux communes adhérentes.

La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

- Maternité de Saint Agrève :
L'Agence Régionale d'Hospitalisation (ARH) a décidé le 09 juillet dernier de ne pas renouveler les autorisations d'exercice pour l'obstétrique de l'hôpital de Moze, à Saint-Agrève. Le maire de Saint Agrève nous demande de prendre une motion de soutien aux services publics en milieu rural et à sa maternité en particulier.

La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

- Mise en place de l'ADSL illimité à l'école en réseau avec le forfait Internet du secrétariat de la mairie pour minimiser les frais de télécommunication.
- Il est demandé à la municipalité de donner mandat au département pour toucher les éventuelles subventions attribuées par l'agence de l'eau (en vue de redistribution aux diverses communes).

La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

- Compte-rendu de la réunion du CCAS du 17/09/08 :
Opération brioches des 11 et 12 octobre.
Présentation de la composition du colis de fin d'année.
Date du repas des anciens : le 13 décembre 2008.

Prochaine réunion du conseil Municipal : le 17 octobre 2008 à 20h30.